



Departement des Ressources Humaines

Décision n° 2023 - 879

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien biodiversité à la direction nature et jardins**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardins, un emploi de technicien biodiversité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Accompagner et conseiller les chefs de projets métropolitains lors des phases préalables et réglementaires des projets pour la déclinaison de la séquence éviter-réduire- compenser  
Réaliser des "porter à connaissance" (en lien avec la mission observatoire de la biodiversité)  
Réaliser des évaluations des diagnostics écologiques, faune, flore et zones humides des projets  
Rechercher des solutions techniques à toutes les étapes de la démarche projet  
Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour des outils d'accompagnement des autres directions de projet (direction de l'urbanisme, pôles de proximité, mobilités...) : modèles de cahier des charges, porter-à-connaissance, guides internes...  
Apporter un appui à l'expertise des autorisations administratives (dont les permis de construire) en zones humides et autres secteurs à enjeux  
Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation des élus et des agents de Nantes Métropole et des communes sur la biodiversité  
Apporter un appui aux autres services de la direction pour les expertises « biodiversité »

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230915-2023\_879DEC-AU 1  
Date de télétransmission : 20/09/2023  
Date de réception préfecture : 20/09/2023

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien biodiversité à la direction nature et jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum 401 et au maximum 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 15 09 2023

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne

20 SEP. 2023